

GREVE DU JEUDI 28 AVRIL 2016

F.O.-DGFIP 73 vous communique les chiffres définitifs du taux de grévistes à la DGFIP 73.

Taux départemental : 15,18 %

Répartition par catégorie :

- **A+ : 0 %**
- **A : 6,78 %**
- **B : 17,62 %**
- **C : 21,08 %**

5 structures fermées.

COMMENTAIRE A CHAUD :

Le 31 Mars 2016, le taux départemental était de 17,33 %. Il y a un effritement. Il serait judicieux de rappeler que le mot d'ordre de la mobilisation concerne aussi les 3 versants de la fonction publique.

L'article 23 modifié du projet de loi El Khomri – Macron 2 introduit la notion d'individualisation et de portabilité des droits des fonctionnaires mettant à mort le statut. Cette décision a été prise en catimini le 8 Février dernier !!!

Désormais, les abandons d'acquis sociaux dans le privé s'appliquent par ricochets dans le public.

La précarité salariale vaut tant dans le privé que dans le public. Ainsi, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui sera appliqué dès le **1^{er} Janvier 2017 pour la catégorie A** puis au **1^{er} Janvier 2018 pour les catégories B et C** s'attaquera à votre feuille de paie et à l'ambiance à l'intérieur de vos services respectifs.

*Il est encore temps de se remobiliser
au sein de la DGFIP !!!*